



Un symbole de conservation transfrontalière

Article mis en ligne le 12 janvier 2010 à 8:44

[Réagissez à cet article](#)

Madame Nathalie Normandeau

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

La générosité d'un citoyen du lac Memphrémagog offre une opportunité unique au gouvernement du Québec et au U.S. Fish and Wildlife Service de préserver à tout jamais une propriété de 880 acres au lac Memphrémagog, qui chevauche la frontière canado-américaine.

Selon la volonté de Michael Dunn décédé en 2007, la portion québécoise de la propriété, qui couvre une superficie de 400 acres, a été offerte au gouvernement fédéral qui a refusé le don. Toujours selon la volonté de M. Dunn, la propriété a ensuite été offerte au gouvernement provincial. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qui analyse présentement cette offre, doit rendre sa réponse au début de novembre 2010, soit dans moins d'un an.

L'enjeu est de taille pour le lac Memphrémagog compte tenu de la valeur écologique indéniable de la propriété et de la rareté des propriétés de cette superficie non développées autour du lac. Cette propriété recèle des milieux boisés, humides et plus de 2 km de rive. Dans un contexte de gestion intégrée par bassin versant qui tient compte de l'approche écosystémique tel que le prône le Memphrémagog Conservation (MCI), il est essentiel de préserver le maximum de milieux naturels afin de protéger l'écosystème du lac Memphrémagog et la qualité de l'eau potable.

Un refus du gouvernement du Québec d'accepter le don entraînerait la vente de la propriété dont la valeur marchande serait autour de 10 millions de dollars. Ce montant serait transmis au Musée d'art moderne de New York qui a déjà reçu un don postmortem de 10 millions de M. Dunn. En plus de la perte de la propriété à des fins de conservation, il y a fort à parier que le terrain sera développé ce qui entraînera de nouvelles pressions sur l'écosystème du lac dans un secteur déjà particulièrement fragile à l'éclosion des cyanobactéries ces dernières années.

Au-delà de la valeur écologique, la propriété Dunn pourrait devenir le symbole de la conservation transfrontalière d'un écosystème qui franchit les limites territoriales et administratives de l'État du Vermont et du Québec.

Les gens de la communauté et plusieurs organismes américains et québécois ont fait savoir leur inquiétude face à la possibilité d'un refus du gouvernement du Québec d'accepter la donation. Le MCI fera tout pour s'assurer que la propriété soit préservée. Notre organisme est même prêt à devenir partenaire dans la création d'un fonds dédié qui servirait à supporter la gestion future de la propriété. D'ailleurs, certains individus ont déjà manifesté leur intérêt à contribuer à ce fonds.

Il est impératif que le gouvernement du Québec accepte ce don exceptionnel de terrain et honore rapidement la volonté de M. Dunn qui, par ce geste exceptionnel, a voulu assurer la protection à perpétuité de sa propriété pour que les générations actuelles et futures puissent en profiter.

Veillez agréer, Madame la ministre, nos salutations distinguées.

Gisèle Lacasse Benoit

Présidente bénévole